



Société d'expertise comptable  
Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux  
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie  
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405  
IU:0048096H - MF : 048096 HAM 000  
Mail : administration@finor.com.tn

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Messieurs les membres du conseil d'administration  
de la société « Tunisie Valeurs Asset Management » gestionnaire de  
« FCP VALEURS CEA »

### ***I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS***

#### ***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP VALEURS CEA » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 76.521.656, un actif net de D : 70.707.904 et un bénéfice de D : 15.691.031.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP VALEURS CEA », au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Paragraphe d'observation***

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP VALEURS CEA » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 mars 2026

FINOR

Karim DEROUICHE

## **FCP VALEURS CEA**

---

Immeuble INTEGRA  
Centre Urbain Nord , cité Mahrajène, 1082 Tunis

<p><b>ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE</b> <b>CLOS LE 31 DECEMBRE 2025</b></p>
--

*Bilan*

*Etat de résultat*

*Etat de variation de l'actif net*

*Notes aux états financiers*

**FCP VALEURS CEA**

Immeuble INTEGRA , Centre Urbain Nord  
Tunisie Mahrajène, 1082 Tunis

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>73 201 396</u>	<u>60 201 611</u>
Actions et droits rattachés		60 527 978	50 706 023
Obligations et valeurs assimilées		12 673 418	9 495 588
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>3 277 996</u>	<u>848 221</u>
Placements monétaires	5	3 277 996	-
Disponibilités		-	848 221
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>42 264</u>	<u>-</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>76 521 656</b></u>	<u><b>61 049 831</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	3 444 119	956 215
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	2 369 633	23 580
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>5 813 752</b></u>	<u><b>979 794</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	72 195 183	59 247 847
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		(1 487 279)	822 190
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>70 707 904</b></u>	<u><b>60 070 037</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>76 521 656</b></u>	<u><b>61 049 831</b></u>

**FCP VALEURS CEA**

**Immeuble INTEGRA , Centre Urbain Nord**  
**Tunisie Mahrajène, 1082 Tunis**

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année</i> <b>2025</b>	<i>Année</i> <b>2024</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<u>2 746 902</u>	<u>2 591 754</u>
Dividendes		2 237 462	2 181 652
Revenus des obligations et valeurs assimilées		509 440	410 102
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<u>52 528</u>	<u>51 218</u>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<u>2 799 430</u>	<u>2 642 973</u>
Charges de gestion des placements	12	(4 278 537)	(1 698 938)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<u>(1 479 107)</u>	<u>944 034</u>
Autres charges	13	(84 899)	(76 424)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>(1 564 006)</u>	<u>867 610</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		76 727	(45 420)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<u>(1 487 279)</u>	<u>822 190</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(76 727)	45 420
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		12 864 096	6 437 652
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		4 426 752	25 401
Frais de négociation de titres		(35 811)	(37 613)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<u>15 691 031</u>	<u>7 293 050</u>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> <b>2025</b>	<i>Année</i> <b>2024</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>15 691 031</u>	<u>7 293 050</u>
Résultat d'exploitation	(1 564 006)	867 610
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	12 864 096	6 437 652
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	4 426 752	25 401
Frais de négociation de titres	(35 811)	(37 613)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(5 053 164)</u>	<u>(4 282 088)</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	35 900 937	31 349 015
- Régularisation des sommes non distribuables	4 615 010	282 409
- Régularisation des sommes distribuables	(78 704)	1 450 881
<b>Rachats</b>		
- Capital	(40 388 193)	(35 249 972)
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 257 646)	(494 524)
- Régularisation des sommes distribuables	155 432	(1 619 897)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>10 637 867</b></u>	<u><b>3 010 963</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	60 070 037	57 059 074
En fin de l'exercice	70 707 904	60 070 037
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	2 089 797	2 248 385
En fin de l'exercice	1 931 522	2 089 797
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>36,607</b></u>	<u><b>28,744</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>27,35%</b></u>	<u><b>13,27%</b></u>

## **FCP VALEURS CEA**

Immeuble INTEGRA- Centre Urbain Nord  
Tunis Mahrajène, 1082-Tunis

### **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

#### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP VALEURS CEA » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé à l'initiative de l' « AMEN BANK » et la société « TUNISIE VALEURS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 mars 2007.

Le fonds a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10.000 parts de D : 10 chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans à compter de la date de constitution, soit le 06 Avril 2007.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP VALEURS CEA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l' « AMEN BANK ». Le gestionnaire étant « Tunisie Valeurs Asset Management ».  
Ex « BIAT asset management »

#### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 73.201.396 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>37 862 833</b>	<b>60 527 978</b>	<b>85,60%</b>
	<b>Actions</b>		<b>37 862 765</b>	<b>60 527 850</b>	<b>85,60%</b>
TN0003400058	AMEN BANK	112 000	4 824 898	5 570 768	7,88%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	47 242	2 104 115	3 153 545	4,46%
TN0001800457	BIAT	50 704	3 248 306	5 602 437	7,92%
TN0002200053	BT	143 500	964 100	907 064	1,28%
TN0007670011	DELICE HOLDING	458 000	3 347 828	5 891 712	8,33%
TN0007510019	LAND'OR	148 400	1 305 697	2 191 126	3,10%
TN0007620016	MPBS	331 400	689 661	2 892 459	4,09%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	340 904	2 703 237	2 984 614	4,22%
TN0007610017	SAH LILAS	472 000	4 135 227	6 515 488	9,21%
TN0007550015	CITY CARS	69 424	875 597	1 367 097	1,93%
TN0001100254	SFBT	60 000	786 608	751 140	1,06%
TN0001400704	SPDIT SICAF	83 628	1 039 862	1 057 309	1,50%
TN0006560015	SOTUVER	182 254	1 277 998	2 517 110	3,56%
TN0006060016	STAR	109 231	3 625 216	6 966 862	9,85%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	38 203	394 533	1 586 112	2,24%
TN0002100907	TUNISIE LEASING & FACTORING	21 000	696 099	688 926	0,97%
TN0007270010	TPR	511 299	2 342 785	5 877 893	8,31%
TN0007380017	TUNIS RE	700	4 792	7 102	0,01%
TN0005700018	P.G.H	152 500	2 379 970	2 796 240	3,95%
TN0003900107	UIB	19 457	462 369	481 113	0,68%
TN0007720014	UNIMED	76 277	653 866	721 733	1,02%
	<b>Droits</b>		<b>68</b>	<b>129</b>	<b>0,00%</b>
TN823JXM7T75	ATTIJARI BANK DA 2025-4/21	10	68	129	0,00%
	<b>Bons de Trésor Assimilables</b>		<b>11 816 589</b>	<b>12 673 418</b>	<b>17,92%</b>
TNNUS2JABSF6	BTA 9,40% AOÛT 2033	500	499 986	516 420	0,73%
TNNUS2JABSF6	BTA 9,40% AOÛT 2033	1 840	1 839 948	1 903 743	2,69%
TN0008000721	BTA 11 FÉVRIER 2027 7.20%	1 500	1 462 347	1 563 443	2,21%
TN0008000721	BTA 11 FÉVRIER 2027 7.20%	1 344	1 310 263	1 403 072	1,98%
TN0008000770	BTA 09 DÉCEMBRE 2027 7.3%	2 200	1 993 200	2 143 548	3,03%
TN0008000812	BTA 13 DÉCEMBRE 2028 7.5%	1 500	1 354 500	1 439 392	2,04%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	700	638 429	727 256	1,03%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	500	456 021	519 477	0,73%
TNCYAUILJ413	BTA 9,87% 08 JANVIER 2032	2 100	2 133 390	2 325 605	3,29%
TNLRQIPOOJY4	BTA 13 SEPTEMBRE 2029 9%	130	128 505	131 462	0,19%
	<b>Total</b>		<b>49 679 422</b>	<b>73 201 396</b>	<b>103,53%</b>

**FCP VALEURS CEA**

**Immeuble INTEGRA , Centre Urbain Nord  
Tunisie Mahrajène, 1082 Tunis**

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêt courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2024</b>	51 844 548	143 407	8 213 656	60 201 611	
Reclassement Actions SYPHAX AIRLINES	(1 951 549)		1 951 549	-	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions	16 385 469			16 385 469	
Bon de Trésor Assimilables	7 374 439			7 374 439	
<b>Cessions de l'exercice</b>					
Actions	(19 572 311)			(19 572 311)	4 097 727
Bon de Trésor Assimilables	(4 401 174)			(4 401 174)	329 026
<b>Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuille titres</b>			12 864 096	12 864 096	
<b>Variation des Intérêts courus nets</b>		349 267		349 267	
<b>Soldes au 31 décembre 2025</b>	49 679 422	492 674	23 029 301	73 201 396	4 426 752

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 3.277.996 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Dépôts à vue			
Amen Bank au taux de 2%	3 263 965	3 277 996	4,64%
<b>TOTAL</b>	<b>3 263 965</b>	<b>3 277 996</b>	<b>4,64%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>4,28%</b>	

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 42.264 contre un solde nul au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Vente de titres à encaisser	42 242	-
Actions SYPHAX AIRLINES (*)	1 951 549	-
(Moins) Dépréciation Actions SYPHAX AIRLINES (*)	(1 951 549)	-
Autres	22	-
<b>Total</b>	<u>42 264</u>	<u>-</u>

(\*): présenté au 31/12/2024 en portefeuille titres parmi les actions de sociétés.

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 3.444.119 contre D : 956.215 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	3 371 348	885 659
Rémunération du distributeur	68 271	59 213
Rémunération du dépositaire	4 499	11 343
<b>Total</b>	<u>3 444 119</u>	<u>956 215</u>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 2.369.633 contre D : 23.580 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance du CMF	5 936	5 149
Retenues à la source (1)	7 952	-
Solde des souscriptions rachats de la dernière journée (2)	904 334	-
Achat de titres à décaisser	1 431 520	-
Honoraires du commissaire aux comptes	19 889	18 431
Autres	3	-
<b>Total</b>	<u>2 369 633</u>	<u>23 580</u>

(1): présenté au 31/12/2024 en rémunération du dépositaire.

(2): présenté au 31/12/2024 en disponibilités.

**FCP VALEURS CEA**

**Immeuble INTEGRA , Centre Urbain Nord**

**Tunisie Mahrajène, 1082 Tunis**

**Note 7 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	59 247 847
Nombre de parts	2 089 797
Nombre de copropriétaires	4 112

Souscriptions réalisées

Montant	35 900 937
Nombre de parts émises	1 266 302
Nombre de copropriétaires nouveaux	661

Rachats effectués

Montant	(40 388 193)
Nombre de parts rachetées	(1 424 577)
Nombre de copropriétaires sortants	(1 155)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 864 096
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 426 752
Régularisation des sommes non distribuables	(580 366)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	822 190
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(62 270)
Frais de négociation de titres	(35 811)

Capital au 31-12-2025

Montant	72 195 183
Nombre de parts	1 931 522
Nombre de copropriétaires	3 618

(A) Selon décision du conseil d'administration du 23 Mars 2025

**FCP VALEURS CEA**

Immeuble INTEGRA , Centre Urbain Nord

Tunisie Mahrajène, 1082 Tunis

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 2.746.902 contre D : 2.591.754 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
<b><u>Dividendes</u></b>		
Des actions et valeurs assimilées admises à la cote	2 237 462	2 181 652
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
intérêts des BTA	509 440	410 102
<b>TOTAL</b>	<b>2 746 902</b>	<b>2 591 754</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 52.528 contre D : 51.218 au 31 décembre 2024 et représente les intérêts des dépôts à vue.

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à D : 4.278.537 contre D : 1.698.938 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	161 461	144 335
Rémunération variable du gestionnaire	3 356 507	872 808
Rémunération du distributeur	742 720	663 945
Rémunération du dépositaire	17 850	17 850
<b>Total</b>	<u>4 278 537</u>	<u>1 698 938</u>

**Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 84.899 contre D : 76.424 au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance du CMF	64 579	57 683
Honoraires du commissaire aux comptes	19 889	18 431
Autres	431	310
<b>Total</b>	<u>84 899</u>	<u>76 424</u>

**Note 14 : Autres informations**

**14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	1,449	1,265	1,100	1,073	0,882
Charges de gestion des placements	(2,215)	(0,813)	(0,343)	(0,328)	(0,321)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>(0,766)</b>	<b>0,452</b>	<b>0,757</b>	<b>0,744</b>	<b>0,561</b>
Autres charges	(0,044)	(0,037)	(0,032)	(0,032)	(0,029)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>(0,810)</b>	<b>0,415</b>	<b>0,725</b>	<b>0,713</b>	<b>0,532</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,040	(0,022)	0,055	0,008	0,087
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>(0,770)</b>	<b>0,393</b>	<b>0,780</b>	<b>0,720</b>	<b>0,619</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	6,660	3,081	1,049	0,130	0,082
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2,292	0,012	(0,366)	0,141	0,249
Frais de négociation de titres	(0,019)	(0,018)	(0,008)	(0,049)	(0,041)
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>8,933</b>	<b>3,075</b>	<b>0,675</b>	<b>0,222</b>	<b>0,290</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>8,124</b>	<b>3,490</b>	<b>1,400</b>	<b>0,935</b>	<b>0,822</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>8,933</b>	<b>3,075</b>	<b>0,675</b>	<b>0,222</b>	<b>0,290</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,301)	(0,102)	0,070	(0,077)	0,086
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>8,633</b>	<b>2,973</b>	<b>0,745</b>	<b>0,144</b>	<b>0,375</b>
Valeur liquidative	36,607	28,744	25,378	23,853	22,998
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	6,78%	3,00%	1,39%	1,40%	1,43%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,14%	0,13%	0,14%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(2,36%)	1,45%	3,17%	3,07%	2,75%

**FCP VALEURS CEA**  
**Immeuble INTEGRA , Centre Urbain Nord**  
**Tunisie Mahrajène, 1082 Tunis**

#### **14.2 Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire**

##### **Rémunération du gestionnaire :**

La gestion du FCP " VALEURS CEA" est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 24 décembre 2021. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La gestion administrative et comptable de la société est confiée à TUNISIE VALEURS.

"TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT" a instauré à partir du 24 décembre 2021 une commission de surperformance applicable dès que le fonds réalise un rendement supérieur à 8%. Cette commission, calculée après déduction de tous les frais et commissions, est de 20% HT par an de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de rendement minimum de 8%.

##### **Rémunération du distributeur :**

La distribution du FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération de 1,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

##### **Rémunération du dépositaire :**

L' "AMEN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,05% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 5.000 HT dinars et un maximum de 15.000 HT dinars par an.